



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Miel

Question écrite n° 42147

Texte de la question

M. Remy Auchede attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les vicissitudes que rencontre la filière apicole. En effet, à cause de la représentativité professionnelle illégalement assurée par des dilettantes la filière apicole est confrontée à une situation dramatique. D'autre part, il n'y a plus d'interlocuteur représentant cette filière ni pour les questions économiques ni pour les problèmes techniques. En conséquence, il serait judicieux qu'un véritable plan d'urgence soit mis en place pour créer, à l'usage du circuit long, tous les signes de qualité auxquels la filière apicole a légitimement droit et qu'elle réclame en vain depuis plusieurs années. De plus, comme le revendique le syndicat des producteurs de miel de France, en l'absence d'interlocuteurs, il demande qu'un comité d'experts soit constitué comme il en existe dans d'autres filières. C'est pourquoi, il lui demande quelles seront ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

La filière apicole souffre actuellement d'un certain manque d'organisation dans la mesure où il n'existe plus d'interprofession ni d'institut technique depuis 1992. Au niveau national, plusieurs actions ont néanmoins été menées conjointement par le Syndicat national d'apiculture (SNA), le Syndicat des producteurs de miel de France (SPMF), la chambre syndicale des négociants et les fabricants de matériel. Deux types d'actions ont été cofinancées par ces organisations professionnelles et l'Office national interprofessionnel des fruits et légumes et de l'horticulture (ONIFLHOR) : d'une part, l'enquête réalisée par la société SECODIP relative à la consommation de miel qui devrait permettre de mieux cerner les habitudes des consommateurs ; d'autre part, la « quinzaine du miel » qui se déroule tous les ans depuis 1994 et dont le but est de mettre en valeur le produit miel sur un nombre significatif de points de vente. Il est important de pérenniser ces actions qualitatives et c'est la raison pour laquelle il a été créé au sein de l'ONIFLHOR un comité technique chargé de les coordonner. Dans ce contexte, il est tout à fait envisageable d'examiner au sein de cette instance d'autres sujets qui correspondent à des préoccupations fortes de la filière, comme l'étude du positionnement du miel vis-à-vis des différents signes de qualité existants.

Données clés

Auteur : [M. Auchédé Rémy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42147

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 1996, page 4333

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6146